

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

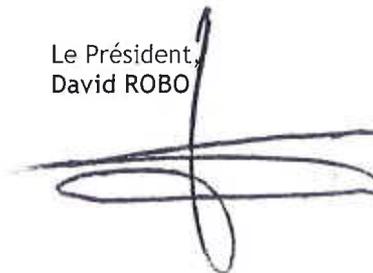
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**COMMUNE D'ELVEN
REHABILITATION, RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
BASSIN VERSANT GUEHO-STADE**

MARCHE SUBSEQUENT 21143MS6 ISSU DE L'ACCORD-CADRE N° 2021.143

AVENANT N° 1

La commune de ELVEN ayant décidé de modifier son aménagement autour du futur complexe sportif, il est nécessaire de rehausser le poste de refoulement n°2 et de déplacer l'armoire électrique.

Par ailleurs, compte tenu des délais de livraison des raccordements électriques, il est nécessaire de mettre en place des raccordements provisoires de manière à mettre en service les installations avant le démarrage des travaux du complexe sportif. La mise en place d'une vanne supplémentaire est nécessaire pour l'exploitation du débitmètre du PR1.

Cette décision a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires de desserte en énergie et de rehausse du poste de refoulement n°2 pour un montant de 15 761 € HT.

Le montant du marché s'établit dorénavant comme suit :

Offre de base	549 224,00 € HT
Avenant n° 1	15 761,00 € HT
Nouveau montant du marché	564 985,00 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société TPC OUEST ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

BUREAU DU VENDREDI 7 AVRIL 2023

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 31 mars 2023 s'est réuni le 7 avril 2023, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Roland TABART - Maire d'ARZON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE était représentée par André BELLEGUIC

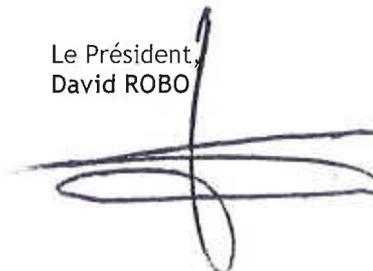
Ont été excusés :

- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 07 AVRIL 2023

COMMANDE PUBLIQUE

COMMUNE DE VANNES

**RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES
ET DEPLACEMENT D'UNE PARTIE DU RESEAU D'EAU POTABLE
RUE DE STRASBOURG**

MARCHE N° 2022.093

AVENANT N° 1bis

Annule et remplace la décision n°3 du bureau du 10 mars 2023

Cette décision a pour objet de prendre en compte les nouveaux prix suivants :

N° prix	Désignation	U	Prix
	DEPOSE DE CABLES HTA ABANDONNES		
PN01	Dépose de câble HTA abandonné	ML	12,00
PN02	Fourniture et pose de Liner benne étanche pour stockage des câbles HTA abandonnés. 2 Benne donc 2 Liners par phase de travaux	Unité	394,00
PN03	Amenée et mise à disposition de 2 benne acier 10M3 type ampliroll pour stockage provisoire des câbles HTA abandonnés par phase de travaux . Mise à disposition en jours calendaires de 2 benne acier de 10M3 - Hypothèse 7 jours minimum par phase si acceptation des déchets par un organisme agréé	Jour	30,20
	PRIX NOUVEAUX SUR PRESTATIONS RESEAUX		
PN04	Fourniture et pose de PVC HSK CR16 Ø200mm y compris manchons coude en sortie de culotte et plus-value de transport	ML	117,00
PN05	Fourniture et pose d'une culotte grès 250/200 y compris anneau P et plus-value de transport	U	412,00
PN06	Fourniture et pose d'un tuyau fonte PAM intégral Ø300mm	ML	188,00
PN07	Déplacement d'une armoire de débitmètre dans un rayon de 2ml sans travaux de nature électrique, comprenant dépose, tranchée, massif béton 250L et repose	U	890,00
PN08	Modification d'une trappe L2T en K2C y compris abaissement de la chambre et mises à niveau définitive	U	765,00
PN09	Déplacement de grille fonte 40*40 de ventilation de chambre de comptage y compris dépose de l'existant, prolongement du tuyaux PVC sur une distance de 2M et mise à niveau définitive	U	620,00

Mise en ligne le 11/04/2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230407-230407_DEC22-AU

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1bis avec la société EUROVIA BRETAGNE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ